Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 18/04/2023

ID: 003-210301354-20230417-20230414\_021-DE

## COMMUNE DE LALIZO

## Séance du 14 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents: Mrs Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges et Mmes Chiron, Kahane, Puravet

Excusés : Mrs Chades, Pernet et Pesson

Formant la majorité des membres en exercice. Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice: 10

Présents: 7

Date de convocation: 06/04/2023

Date d'affichage: 06/04/2023

Délibération n°20230414 021

Objet : Remboursement des frais d'immatriculation du véhicule communal

Vu la nécessité de racheter un utilitaire d'occasion suite au vol du précédent véhicule le 10 novembre 2022,

Compte-tenu du fait que les demandes de certificat d'immatriculation en ligne, sur le site de l'ANTS, ne peuvent être réglées que par carte bancaire,

Sur les conseils des services de la Préfecture, le Maire a du faire usage de sa propre carte bancaire pour régler ces frais et demande, par conséquent, le remboursement de la somme de 198,76 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de procéder au remboursement des frais correspondants.

Pour extrait conforme, Le Maire, Maurice Deschamps